

Madame le Maire ouvre la séance à 20 h 30, s'assure du respect du quorum et communique ensuite aux membres présents les **procurations données par les conseillers municipaux empêchés** :

M. ROUARD (procuration à Mme BUREAU)
M. TASSEZ (procuration à M. GRESSET)
Mme BOUVARD (procuration à M. DUVAL)
M. DEROTTELEUR (procuration à Mme MALLET)
M. CHAUSSERON (procuration à Mme GRESSIN)
M. PEREIRA (procuration à Mme DORISON)
Mme LEDIEU (procuration à Mme RENIER)
Mme VEILLAT (procuration à M. ADAM)
Mme PROVENDIER (procuration à M. TURPIN)
Mme DAUGU (procuration à M. MELLOT)
Mme CHARON-COLIN (procuration à M. DECROIX)

et transmet les excuses de **Mme JUBLOT**.

-
Monsieur ADAM est désignée en qualité de **secrétaire de séance**.

-
Avant d'aborder les points inscrits à l'ordre du jour, Madame le Maire souhaite remercier les sapeurs-pompiers pour la grande efficacité dont ils ont fait preuve au cours de leur intervention lors des **inondations** qu'a connus Aubigny dernièrement. Elle adresse également ses remerciements aux élus qui se sont impliqués dans le dispositif en assurant une permanence continue au sein de la cellule de crise, et aux services municipaux qui ont montré une grande disponibilité.

-
Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le **procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 26 Mai 2016**, sous réserve de l'observation formulée par Monsieur DECROIX qui souligne qu'il y a lieu d'ajouter p.9 concernant la délibération « Participation communale aux dépenses de fonctionnement des classes élémentaires et maternelles de l'école Sainte-Solange », le vote du conseil municipal. Il y a lieu de lire : *Sur le rapport présenté par Madame GRESSIN, le Conseil municipal fixe, à la majorité des membres présents et représentés par 25 voix Pour et 4 voix Contre*, la participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole Sainte-Solange ...

> Composition de la Commission Paritaire des Marchés

A la suite de l'élection de Monsieur DUVAL en qualité d'Adjoint au Maire chargé du marché hebdomadaire, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le remplacement de Madame BUREAU par Monsieur DUVAL au sein de la Commission Paritaire des Marchés. La nouvelle représentation du conseil municipal au sein de cette commission s'établit donc comme suit : M. DUVAL – M. TURPIN – M. THOR – M. DECROIX, M. DUVAL représentant Madame le Maire en cas d'empêchement.

> Vente d'un terrain zone d'activités du Guidon à la SCI GERAUDEL

Sur le rapport présenté par Madame le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la vente de la parcelle communale cadastrée section BD n° 711 sise Zone d'Activités du Guidon, moyennant un prix HT de 16,17 €/m², au profit de la SCI GERAUDEL dont le siège social se situe 7 rue de l'Etape aux Vins 18700 AUBIGNY/NERE.

La vente est approuvée sous condition de l'obtention du permis de construire et du financement nécessaire à l'opération.

Madame le Maire précise que cette entreprise d'ambulances-taxis existe déjà sur Aubigny mais souhaite s'installer dans la zone d'activités afin de disposer d'un espace plus important pour le remisage de ses véhicules.

Elle ajoute que les acquéreurs n'ont pas programmé dans l'immédiat l'acquisition du fonds de terrain situé à l'arrière de la parcelle qu'ils acquièrent aujourd'hui mais ils ne sont pas opposés à une réflexion dans ce sens ultérieurement.

> Modification des horaires scolaires – règlement intérieur des accueils périscolaires et de loisirs

Madame RENIER présente les modifications apportées à la journée-type des jeunes écoliers albinien qui seront mises en œuvre à la prochaine rentrée de septembre 2016.

Elle indique qu'à la demande des parents et des enseignants qui ont constaté une fatigue importante chez les enfants en raison de l'organisation actuelle, la pause méridienne est ramenée de 2 h 45 à 2 h 00, ce qui fixe la fin des cours à 15 h 45 au lieu de 16 h 30 actuellement. Elle remercie l'implication de Madame GRESSIN et des services municipaux pour le travail accompli dans l'intérêt des enfants et des familles.

Madame GRESSIN explique que les activités périscolaires se dérouleront durant la pause méridienne à l'école élémentaire des Grands Jardins sur deux créneaux de 45 mn chacun, et de 15 h 45 à 16 h 30 à l'école maternelle du Printemps. La restauration scolaire sera organisée en deux services pour les élèves de l'école élémentaire et un seul service pour les élèves de maternelle, ce qui leur permettra de disposer de plus de temps pour le repas.

Elle ajoute qu'une étude encadrée est créée à l'école élémentaire de 15 h 45 à 16 h 30. Les enseignants ont répondu favorablement à cette mise en place et participeront à l'encadrement de ce créneau avec des animateurs. Cette étude encadrée sera gratuite.

Un assouplissement des horaires du centre de loisirs ouvert le mercredi après-midi est également proposé pour que chacun puisse arriver au centre et le quitter en fonction de ses activités annexes.

Sur le rapport présenté par Madame GRESSIN, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le règlement intérieur des accueils périscolaires portant notamment sur le comportement des enfants, les sanctions mises en place et la gestion des impayés.

> Garantie d'emprunt au profit de France Loire

Sur le rapport présenté par Madame BUREAU, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, accorde la garantie de la Commune au profit de la société d'HLM France Loire à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 18 000 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, d'une durée de 15 ans au taux effectif global de 1,35 %.

Monsieur DECROIX fait part de son inquiétude au vu du montant global de garanties consenties par la Commune en cas de défaillance de l'emprunteur.

Madame RENIER souligne qu'aucune commune n'a jamais été appelée à rembourser un emprunt garanti.

Monsieur AUTISSIER confirme que le Conseil départemental se trouve dans la même situation et qu'aucune collectivité n'a jamais été contrainte de rembourser un emprunt garanti.

> Création d'une autorisation de programme/crédits de paiement pour l'opération de réfection de la Place Paul Lasnier et de ses abords

Madame RENIER explique que la mise en place de ce dispositif d'autorisation de programme/crédits de paiement permet au budget communal de supporter uniquement les dépenses réelles d'un programme pluriannuel. L'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées par exercice budgétaire sur l'opération.

Sur une question de Monsieur DECROIX, l'estimation annoncée dans la note de synthèse pour cette opération est ramenée de 254 000 € à 225 000 €, la première estimation datant de la préparation budgétaire.

Sur le rapport présenté par Madame le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, l'Autorisation de Programme et les Crédits de Paiement TTC ci-

dessous détaillés pour la réfection de la place Paul Lasnier et de ses abords, tels que présentés dans le tableau ci-dessous :

TTC	CP 2016	CP 2017	Total
AP	94 680	130 000	224 680

et précise que cette autorisation de programme fait l'objet de la décision modificative n° 1 du budget Commune

> Modification du tableau des emplois communaux

Madame RENIER rappelle que chaque année le Maire propose du Centre de Gestion des avancements de grades d'agents remplissant les conditions pour y accéder. Ces propositions sont examinées par le Commission Administrative Paritaire, qui s'est réunie le 9 mai 2016, puis les propositions ayant reçu un avis favorable font l'objet d'une nomination sur le grade proposé.

Sur la proposition de Madame le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, de modifier le tableau des emplois communaux pour tenir compte des avancements de grade des agents suivants :

- Monsieur LEVET Bertrand promu au grade d'Animateur principal de 1^{ère} classe
- Madame MIGEON Nathalie promue au grade d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- Monsieur AGOGUE Ludovic, accédant au grade d'agent de maîtrise sur examen, par promotion interne. Pour ce dernier, un poste vacant est disponible au tableau pour sa nomination.

> Actualisation du régime indemnitaire du personnel communal

Madame le Maire indique que suite à la délibération du 23 septembre 2013 fixant les différentes primes et indemnités susceptibles d'être allouées au personnel communal, il est nécessaire d'apporter des compléments omis à l'époque.

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, les éléments de régime indemnitaire relatifs aux primes suivantes :

FILIERE ADMINISTRATIVE

❶ La **prime de fonctions et de résultats** (PFR) est instaurée. Elle se compose de deux parts cumulables entre elles :

- Une part tenant compte des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions liées aux fonctions exercées,
- Une part tenant compte des résultats de la procédure d'évaluation individuelle prévue par la réglementation en vigueur et de la manière de servir.

Grades Catégorie A	PFR – Part liée aux fonctions			PFR – Part liée aux résultats		
	Montant annuel référence	Coefficient mini	Coefficient maxi	Montant annuel référence	Coefficient mini	Coefficient maxi
Attaché	1.750	1	6	1.600	0	6
Attaché principal	2.500	1	6	1.800	0	6
Emploi fonctionnel	2.900	1	6	2.000	0	6

L'organisation des services mise en place en avril 2016 supprime les Pôles créés à la commune d'Aubigny en 2011, par conséquent, les coefficients maximums fixés dans la délibération du 26 septembre 2013 sont abrogés. Le coefficient maximum de 6 est ouvert à l'ensemble des grades concernés par la PFR.

FILIERE TECHNIQUE

❶ Une **indemnité d'exercice des Missions des préfectures** (IEMP) est instaurée au profit des grades énumérés ci-dessous, dans la limite des montants de référence annuels correspondants :

Grade	Montants de référence annuels (arrêté du 24/12/2012)	Coefficient multiplicateur maximum
Agent de maîtrise principal	1.204 €	3
Agent de maîtrise	1.204 €	3
Adjoint technique principal 1 ^{ère} cl	1.204 €	3
Adjoint technique principal 2 ^{ème} cl	1.204 €	3
Adjoint technique 1 ^{ère} cl	1.143 €	3
Adjoint technique 2 ^{ème} cl	1.143 €	3

Le crédit global est égal au montant de référence (selon le grade) multiplié par le nombre de bénéficiaires potentiels x coefficient.

Les montants annuels peuvent être affectés individuellement par le maire, d'un coefficient multiplicateur maximal de 3 en fonction des responsabilités exercées.

L'ITEM est cumulable, pour un même agent, avec l'IAT, l'IFTS (ou les IHTS).

FILIERE SOCIALE

① Une **indemnité d'exercice des Missions des préfetures** (IEMP) est instaurée au profit des grades énumérés ci-dessous, dans la limite des montants de référence annuels correspondants :

Grade	Montants de référence annuels (arrêté du 24 décembre 2012)	Coefficient multiplicateur maximum
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	1.478 €	3
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	1.478 €	3
ATSEM 1 ^{ère} classe	1.153 €	3

Le crédit global est égal au montant de référence (selon le grade) multiplié par le nombre de bénéficiaires potentiels x coefficient.

Les montants annuels peuvent être affectés individuellement par le maire, d'un coefficient multiplicateur maximal de 3 en fonction des responsabilités exercées.

L'ITEM est cumulable, pour un même agent, avec l'IAT, l'IFTS (ou les IHTS).

FILIERE SPORTIVE

① Une **indemnité d'exercice des Missions des préfetures** (IEMP) est instaurée au profit des grades énumérés ci-dessous, dans la limite des montants de référence annuels correspondants :

Grade	Montants de référence annuels (arrêté du 24 décembre 2012)	Coefficient multiplicateur maximum
Educateur APS principal 1 ^{ère} cl	1.492 €	3
Educateur APS principal 2 ^{ème} cl	1.492 €	3
Educateurs APS	1.492 €	3

Le crédit global est égal au montant de référence (selon le grade) multiplié par le nombre de bénéficiaires potentiels x coefficient.

Les montants annuels peuvent être affectés individuellement par le maire, d'un coefficient multiplicateur maximal de 3 en fonction des responsabilités exercées.

L'ITEM est cumulable, pour un même agent, avec l'IAT, l'IFTS (ou les IHTS).

② Une **indemnité d'administration et de technicité** (IAT) est instaurée au profit des agents relevant des grades suivants :

Grade	Montants annuels de référence au 01/07/2010	Coefficient multiplicateur maximum
Educateur APS principal 2 ^{ème} classe jusqu'au 4 ^{ème} échelon	706,62 €	8
Educateurs APS jusqu'au 5 ^{ème} échelon	588,69 €	8

Dans le respect du crédit global ouvert pour chaque grade, l'attribution individuelle de l'IAT est modulée par le Maire selon un coefficient maximal de 8 pour tenir compte de la manière de servir de l'agent dans l'exercice de ses fonctions.

FILIERE ANIMATION

❶ Une **indemnité d'exercice des Missions des préfetures** (IEMP) est instaurée au profit des grades énumérés ci-dessous, dans la limite des montants de référence annuels correspondants :

Grade	Montants de référence annuels (arrêté du 24/12/2012)	Coefficient multiplicateur maximum
Animateur principal de 1 ^{ère} cl	1.492 €	3
Animateur principal de 2 ^{ème} cl	1.492 €	3
Animateur	1.492 €	3
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} cl	1.478 €	3
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} cl	1.478 €	3
Adjoint d'animation 1 ^{ère} cl	1.153 €	3
Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	1.153 €	3

Le crédit global est égal au montant de référence (selon le grade) multiplié par le nombre de bénéficiaires potentiels x coefficient.

Les montants annuels peuvent être affectés individuellement par le maire, d'un coefficient multiplicateur maximal de 3 en fonction des responsabilités exercées.

L'IEM est cumulable, pour un même agent, avec l'IAT, l'IFTS (ou les IHTS).

FILIERE CULTURELLE

❶ Une **indemnité forfaitaire de travaux supplémentaires** (IFTS) est instituée au profit des agents exclus réglementairement du bénéfice des IHTS selon les modalités et dans les limites suivantes :

Grade	Montant annuel de référence (arrêté du 12/05/2014)	Coefficient multiplicateur maximum
Bibliothécaire	1.078,73	8
Attaché de conservation du Patrimoine	1.078.73	8
Assistant de conservation principal 1 ^{er} cl	857.83	8
Assistant de conservation principal 2 ^{ème} cl	857.83	8

Le crédit global est égal au taux moyen correspondant multiplié par le coefficient retenu et par le nombre de bénéficiaires pour chaque catégorie, par rapport à l'effectif réellement pourvu.

Les taux moyens pourront être affectés individuellement par le maire, d'un coefficient multiplicateur maximal de 8.

❷ Une **Prime de technicité forfaitaire** est instaurée au profit des agents relevant des grades suivants :

Grade	Montants annuels de référence (arrêté du 30/04/2012)
Bibliothécaire	1.443,84
Attaché de conservation du Patrimoine	1.443.84
Assistant de conservation du Patrimoine	1203.28

> Location des logements pour jeunes actifs - place de la Résistance

Sur le rapport présenté par Madame le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de fixer le loyer et la caution à verser pour les logements situés place de la Résistance, de la manière suivante :

NIVEAU	NUMERO LOGT	SURFACE	LOYER	CAUTION
Rez-de-chaussée	1	27,10 m ²	280 €	280 €
	2	28,69 m ²	280 €	280 €
Etage	3	25,95 m ²	280 €	280 €
	4	31,32 m ²	320 €	320 €
	5	25,17 m ²	280 €	280 €
Rez-de-chaussée	Réserve commune à l'ensemble des logements.			

- d'approuver le projet de règlement intérieur annexé à la délibération, fixant notamment les conditions d'âge et de statut, et les conditions d'occupation.

Madame le Maire précise que l'opération d'aménagement de l'ancienne maison des associations en cinq logements a été subventionnée par l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et par la Région par l'intermédiaire du Contrat Régional de Solidarité territoriale.

> Convention de mise à disposition de locaux au profit du SSIAD et de l'ADMR Aubigny/Argent

Sur le rapport présenté par Madame BUREAU, le Conseil municipal approuve les termes de la convention fixant les modalités de mise à disposition des locaux sis 6 avenue du 8 Mai 1945 au profit du Service de Soins Infirmiers à Domicile et de l'Aide à Domicile en Milieu Rural Aubigny/Argent. Cette mise à disposition s'effectue moyennant un loyer de 625 € révisable annuellement.

> Convention de mise à disposition de locaux au profit du Centre Hospitalier de Vierzon

Sur le rapport présenté par Madame BUREAU, le Conseil municipal approuve les termes de la convention fixant les modalités de mise à disposition des locaux sis avenue Eugène Casella au profit du Centre Hospitalier de Vierzon pour y dispenser une formation d'aide-soignante par l'Institut de Formation de Soins Infirmiers, durant l'année scolaire 2016-2017.

Sur une question de Monsieur DECROIX, Madame le Maire indique que cette formation sera de nouveau mise en place cette année mais qu'il ne s'agit pas d'un dispositif permanent puisque les formations sont organisées en fonction des besoins.

> Stationnement gratuit pour les véhicules électriques

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le Conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés, d'instaurer dans les six mois suivant l'installation de la borne de recharge, la gratuité du stationnement pour les véhicules électriques, quels que soient les emplacements de stationnement, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la commune (avec ou sans dispositif de recharge), pour une période de deux ans minimum.

A la demande de Monsieur DECROIX, Monsieur TURPIN précise qu'Aubigny sera doté de deux bornes implantées à côté des locaux de la police municipale. Au cours du second semestre, les communes d'Argent/Sauldre, la Chapelle d'Angillon et d'Aubigny-sur-Nère seront équipées.

> Reconduction du dispositif « Passeport pour les jeunes » dans le cadre de l'opération « Vacances pour tous »

Sur le rapport présenté par Madame DORISON, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la reconduction de l'opération « Vacances pour tous », du Mercredi 6 Juillet au Mercredi 31 août 2016. Cette opération comporte deux volets et ouvre des possibilités de distraction financièrement accessibles à tous, à savoir :

- 1/ volet « Passeport pour les jeunes » pour les enfants de 6 à 16 ans révolus ouvrant droit
 - à la gratuité de la piscine des Etangs
 - à six entrées offertes au cinéma Atomic

2/ volet « sorties » consiste à organiser trois sorties d'une journée au cours de l'été prises en charge par le C.C.A.S. Cette année :

Date	Lieu	Horaires	Tarif
Mercredi 27 juillet	CHEVERNY - 41700 Château + exposition+ bateaux et voitures électriques + visite libre du parc	Départ Mairie : 9 h 00 Heure R.V. retour : 16 h 30	Moins de 7 ans : gratuit 7 à 14 ans : 5 € + de 14 ans : 8 €
Mercredi 17 août	PAPEA – lieu dit « Neptune » 72530 YVRE L'EVEQUE Parc d'attractions	Départ Mairie : 7 h 00 Heure R.V. retour : 17 h 00	Moins de 95 cm : gratuit Jusqu'à 12 ans : 5 € + de 12 ans : 8 €
Mercredi 24 août	ZOO PARC DE BEAUVAL Saint Aignan - 41	Départ Mairie : 8 h 30 Heure R.V. retour : 17 h	Moins de 3 ans : gratuit de 3 à 10 ans : 10 € + de 11 ans : 15 €

Les familles pouvant bénéficier du dispositif sont celles dont les conditions de ressources ne dépassent pas le barème CNAF pour le versement de l'allocation de rentrée scolaire.

> Demande de subvention au titre de la Dotation de Solidarité

Sur le rapport présenté par Madame BUREAU, le Conseil municipal autorise à l'unanimité des membres présents et représentés, Madame le Maire à déposer auprès de l'Etat une demande de subvention au titre de la Dotation de Solidarité mise en place pour indemniser les communes ayant subi des dommages suite aux inondations et reconnues en état de catastrophe naturelle.

Les dégâts constatés à ce jour sur les biens communaux sont :

1/ Bâtiments

- Galerie piscine
- Bâtiment de stockage aire d'accueil des camping-cars Parc des sports (self-service panneau d'aggloméré)
- Cave Château des Stuarts (réfrigérateur)

2/ Voirie

- Allée en calcaire Parc des sports
- Eclairage public passerelles, la Nère – Mail Guichard

> Avenant n° 12 au contrat pour l'exploitation par affermage du service public d'Assainissement

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le Conseil municipal approuve à la majorité de membres présents et représentés par 25 voix Pour et 4 voix Contre, la passation de l'avenant n° 12 au contrat d'affermage du service Assainissement.

Le projet d'avenant comprend notamment :

- la mise en place d'un programme d'autosurveillance des rejets et des sous-produits à la station d'épuration,
- l'équipement du déversoir situé sur le réseau en amont de la station d'épuration avec une sonde de surverse, raccordée à la supervision afin de quantifier les temps de surverse.
- La mise en place d'un débitmètre électromagnétique sur la canalisation montante d'extraction des boues à la station d'épuration
- l'installation d'un disconnecteur sur le branchement d'eau potable

Monsieur TURPIN indique que l'augmentation de la part délégataire sur une facture annuelle de 95 m3 sera de 1,57 €.

Monsieur MELLOTT rappelle que les membres du groupe Alternative citoyenne demandent qu'une étude soit faite sur la reprise du service public de l'eau en régie municipale. Il donne l'exemple de Vierzon et ajoute que nombre d'autres communes de moindre importance ont également fait ce choix en vue de réduire la dépense.

Monsieur AUTISSIER indique que Véolia continue d'assurer l'entretien du réseau de Vierzon et que quatre agents travaillent pour le compte de l'entreprise. En incluant cette masse salariale dans le calcul du prix de l'eau, il n'est pas certain que cette solution soit la plus favorable.

Monsieur MELLOTT pense qu'une étude devrait être réalisée sur le sujet.

Madame le Maire rappelle qu'elle n'est pas opposée à l'étude d'une reprise en régie à l'échéance du contrat d'affermage. Elle ajoute qu'un début d'étude a été effectué sur le service d'eau potable mais qu'il semble nécessaire d'examiner les deux services eau potable et assainissement pour mener une réflexion complète sur le dossier. Elle rappelle également qu'à partir de 2020, la compétence sera transférée à la Communauté de Communes, la réflexion devra être menée à cette échelle.

> Avenant n° 13 au contrat pour l'exploitation par affermage du service public d'Eau potable

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le Conseil municipal approuve à la majorité de membres présents et représentés par 25 voix Pour et 4 voix Contre, la passation de l'avenant n° 12 au contrat d'affermage du service Eau potable.

Le projet d'avenant comprend notamment l'ajout :

- d'un modèle mathématique de son réseau de distribution d'eau potable qui sera réalisé et exploité par le Fermier.
- de 4 débitmètres sur le réseau de distribution et de 10 vannes de sectionnement destinées également à la protection de la ressource en eau, pris en charge par le délégataire aux conditions prévues par le contrat

Monsieur TURPIN indique que les nouveaux tarifs tenant compte de l'avenant s'établiront comme suit :

- part fixe de 45,10 € sera augmentée de 0,28 €
 - le m3 actuellement à 1,3052 € augmentera de 0,0012 €
- Soit une augmentation globale de 0,40 € HT/abonné/an pour une consommation de 100 m3.

INFORMATIONS DIVERSES

1/ Madame RENIER communique ensuite le **calendrier des dates à venir** :

Samedi 2 Juillet 2016 de 10 H à 14 H	Centre Ville De 10 H à 14 H	<ul style="list-style-type: none">- Impromptus Chorégraphiques par le Collectif Rhizôme (danse)- Collectif Cactus Calamité (poésie dite)- Les Crayeurs (dessins sur trottoirs)- La Famiglia Rubinetti (klezmer cumbia cowboy's music)- La Machine Errante (écriture ambulante et participative)
Entre 15 H et 17 H	Centre Ville	Artiste ouvrier réalisera une performance devant la bibliothèque d'Aubigny dans le cadre de l'exposition Street Art et dans le cadre des animations coordonnées de la Médiathèque départementale du Cher
Samedi 2 Juillet 2016 à 20 H 30	Eglise Saint-Martin	Concert de trompes de chasse organisé par le Comité des Fêtes
Dimanche 3 Juillet 2016 à 17 H 00	Eglise Saint-Martin	Concert clavecin, orgue et mezzo-soprano

Samedi 9 Juillet 2016 à 18 H 00		Randonnée pédestre et gourmande des Cardeux organisée par l'association Cyclotourisme Marche VTT	
Jeudi 14 Juillet 2016 Fête Nationale	9 H 45	Rassemblement au Champ de Mars	
	10 H 00	Présentation des véhicules de Pompiers au Champ de Mars	
	10 H 30	Cérémonie au Monument aux Morts	
	10 H 45	Défilé des véhicules des Sapeurs-Pompiers rue des Dames et rue du Prieuré avec présentation par le Chef de Corps.	
	11 H 00	Apéritif Républicain dans les Grands Jardins avec remise de récompenses aux meilleurs lauréats	
Du Jeudi 14 Juillet 2016 au Dimanche 17 Juillet 2016 Fêtes Franco-Ecossaises	14 Juillet	20 h 30 – Grands Jardins Concert Yogan	
	15 Juillet	21 h 45 - Cour du Château Spectacle historique	
	16 Juillet	15 h 30 Centre ville : Tatoo Grands Jardins : mass band avec l'ensemble des pipe bands, concert 18 h 00 Grands Jardins : Ripailles 21 h 45 Cour du Château : spectacle historique	
	17 Juillet	10 H 00 Centre ville : passage de pipe bands, à la maison de retraite et villes de la Commuauté de Communes (La Chapelle, Blancafort, Méry es Bois, Brinon/Sauldre) 12 h 00 Grands Jardins : Ripailles 15 h 00 Centre ville : Cortège Grands Jardins : mass band, Ecole de Musique, Harmonie de Coullons, Fanfare de Blancafort 18 h 00 Grands Jardins : soirée omelette 21 h 00 Retraite aux flambeaux avec la participation de la Fanfare de Blancafort 22 h 45 Etangs du Parc des Sports : Feu d'artifice	
	Du 21 Juillet au 6 Août 2016	Salle 1 ^{er} étage du Château	Exposition « dans les bois de la Sologne »
	Samedi 20 et Dimanche 21 Août 2016	Parc des Sports	Nationale d'Élevage – Club Français du Chien Berger Belge
	Dimanche 28 Août 2016 à 17 H 00	Eglise Saint-Martin	Concert Ensemble Instrumental MERAG – Comité des Orgues

- Calendrier des réunions :

Mercredi 20 Juillet 2016	Comité de pilotage 0 pesticide
Jeudi 21 Juillet 2016 à 20 H 00 Salle des Commissions	8° Commission
Mardi 26 Juillet 2016	Commission Tourisme
Jeudi 28 Juillet 2016 à 20 H 30 Salle du Conseil municipal	Conseil municipal

2/ Madame GRESSIN informe que le **centre de loisirs d'été** compte 131 inscriptions contre 117 en 2015, avec néanmoins un nombre de journée facturée en diminution.

Elle indique que 18 jeunes participeront au **séjour été** sur l'Ile d'Oléron du 17 au 23 Juillet prochains. Ces jeunes ont participé à la brocante du mois de mai et organiser un stand sur le marché pour permettre de financer des activités supplémentaires durant ce séjour, ils ont récolté une somme de 700 €.

Madame GRESSIN ajoute qu'à l'occasion de l'Euro, il a été organisé une **activité football dans la cour de l'école élémentaire** sur le temps de midi avec remise de prix. Cette animation a été très appréciée.

L'école maternelle du Printemps vient d'obtenir le **label 4 fleurs au niveau national pour les écoles fleuries**. Une inauguration du jardin aura lieu le vendredi 1^{er} juillet à partir de 17h30.

3/ Monsieur AUTISSIER, en qualité de Président du Conseil départemental, annonce qu'un **fonds de 100 000 €** sera débloqué pour couvrir la franchise d'assurance restant à la charge des sinistrés ayant subi des dégâts lors des inondations. Les communes sont chargées de transmettre aux services départementaux la liste des personnes concernées sur leur territoire.

Il annonce également que le Conseil départemental versera une **subvention de 10 000 € au C.R.J.S. d'Aubigny**, contre 7 000 € auparavant.

Pour ce qui concerne la **participation du Conseil départemental aux frais de classe de neige**, Monsieur AUTISSIER confirme que l'aide départementale sera identique à celle apportée l'année dernière.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée.